DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
CANTON ROMORANTIN-LANTHENAY
COMMUNE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

N° : 478/2025

Objet : Libertés publiques et pouvoirs de police – Autres actes réglementaires
Débit de boissons temporaire – LES AMIS DE L'ESPACE ROBERT SERRAULT

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la ville de ROMORANTIN-LANTHENAY

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L .3321-1, L.3334-2, L.3335-1 et L.3335-4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 ;

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire formulée, le 23 juillet 2025 par Madame Monique LASSORT, secrétaire de l'association Les Amis de l'Espace Robert Serrault, 34 mail des platanes 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY à l'occasion de la Guinguette & Bohême Fête de l'été du 31 juillet 2025,

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Monique LASSORT, secrétaire de l'association Les Amis de l'Espace Robert Serrault, est autorisée à ouvrir un débit de boissons exceptionnel et temporaire :

le 31 juillet 2025 de 14h30 à 21h00 dans le cadre de la Guinguette & Bohême Fête de l'été,

organisée au Foyer Robert Serrault, 34 mail des Platanes 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY.

Article 2 : Conformément à la réglementation en vigueur, les boissons mises en vente seront limitées à celles comprises aux groupes 1 et 3 tels que défini par l'article L.3321-1 du code de la santé publique, c'est-à-dire les boissons sans alcool et les boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, à savoir vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Article 3 : M. le Maire et la Direction Générale des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Cet arrêté sera notifié à Madame Monique LASSORT, secrétaire de l'association Les Amis de l'Espace Robert Serrault.

Le Maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte ~~transmis au représentant de l'état le~~ _____

Publié ~~et notifié~~ le 25 JUIL 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr ».

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 24 juillet 2025

Le Maire

MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (L. et Ch.)

M. Jeanny LORGEOUX

Date de mise en ligne sur le site internet : 25 JUIL. 2025